

Information aux parents aux parents des élève de 4^{ème} et 3^{ème} ULIS

Dans le cadre de sa scolarité en ULIS et de la construction de son projet d'orientation, votre enfant effectuera, des périodes de stage en entreprise. Tout élève qui n'aura pas de stage est tenu de venir au collège.

Il devra effectuer 3 périodes de stage. Le premier stage aura une durée d'une semaine. Les deux autres seront d'une durée de deux semaines.

Ces stages ont pour objectif la découverte du monde de l'entreprise dans au moins 2 secteurs d'activité différents.

La recherche de ce stage est un moment important et n'est pas une démarche facile pour un adolescent. Il est nécessaire que celle-ci soit accomplie par le jeune mais avec votre soutien. Prenez le temps de discuter avec lui de ses envies et de ses projets. J'insiste sur le fait que les stages doivent correspondre le plus possible à la réalité du projet de votre enfant.

Une attestation de recherche de stage lui sera remise et la convention lui sera donnée dès que le lieu de stage aura été trouvé.

Durant le stage, si votre enfant doit s'absenter : il faut prévenir le patron et le collègue de la durée et de la raison de son absence.

Pour toutes informations complémentaires je reste à votre disposition.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des dates de stages ainsi que les dates limites de remise de la convention pour signature par le chef d'établissement

Stage	Date de stage	Date à laquelle l'élève doit avoir remis sa convention de stage signée.
N ° 1	20/11/2017 au 01/12/2017	Entre le 7 et 16 novembre 2017
N ° 2	05/02/2018 au 16/02/2018	Entre le 25 janvier et le 1^{er} février 2018
N ° 3	02/04/2018 au 13/04/2018	Entre le 22 et le 29 mars 2018

Mme Fonck (coordonnatrice ULIS)